

D280426-17

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 28 avril 2026**

Sur convocation en date du 22 avril 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 avril 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

MORAND Alexis

BRUNET Myriam

BLANC Jean Luc

THERMET Laure

JANODY Patrice

BAUDIER Anne-Cécile

VEUILLET Philippe

CHATARD Kévin

TAPONARD Emmanuel

MERLE Sandra

LAUPRETRE Patrick

CONVERT Léonor

PANIS Jean-Luc

BERRODIER Marie-Françoise

JACQUEMET Rodolphe

MARION Isabelle

PERDRIX Catherine Alexia

COULEARD Denys

SCHUBERT Anja

BURLA NORIS Elina

EUGENE René Yann

BERGER Florence

MICHON Philippe

ZOUBIR Stéphanie

Etaient excusés :

Michel VINIERE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Magalie DAVID a donné pouvoir à Kévin CHATARD

Benjamin PONCETY a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**DESIMPERMEABILISATION DU PARKING DE L'ÉGLISE**

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la Voirie – Mobilité

Le parking de l'Eglise situé à l'arrière de la nouvelle mairie bioclimatique nécessite un réaménagement complet. Afin de poursuivre les efforts entrepris sur le plan de la transition énergétique dans la construction de la nouvelle Mairie (matériaux biosourcés en bois local, géothermie profonde, organisation des circulation d'air, panneaux photovoltaïques, toiture végétalisée partielle), le projet de réaménagement du parking se veut également exemplaire sur le plan environnemental. Ainsi le projet de réaménagement poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la gestion des eaux pluviales à la source
- réduire le ruissellement vers les réseaux publics
- limiter les phénomènes d'îlot de chaleur
- améliorer le cadre de vie et l'accueil du public
- renforcer la biodiversité et la présence végétale
- proposer des aménagements durables et intégrés

Afin d'atteindre les objectifs fixés ci-dessus, le projet de réaménagement du parking prévoit la désimpermeabilisation des sols et la végétalisation des espaces, en cohérence avec les nouvelles réglementations en matière de gestion des eaux pluviales (notamment issues de la loi sur l'eau).

Concrètement les travaux prévus portent sur :

- la mise en œuvre de revêtements perméables de type evergreen
- la réalisation de tranchées d'infiltration intégrant un réseau de drains de type ECOdrain Ø300, mis en oeuvre au sein d'un massif drainant composé de granulats concassés de type 10/20.

- l'aménagement de deux surverses raccordées au réseau d'eaux pluviales existant, permettant l'évacuation du trop-plein en cas de saturation du système d'infiltration.
- la création de massifs de plantes vivaces en entrée de mairie, participant à la qualité d'accueil, à la biodiversité et au rafraîchissement du site
- la création d'espaces verts complémentaires

La désimperméabilisation représente une surface totale de 530 m² de sols, comprenant les places de stationnement (380 m²) et la création d'espaces verts (150 m²) et 1260 m² disconnectés. Ces aménagements permettent de réduire significativement les volumes d'eau dirigés vers le réseau public et de favoriser leur infiltration naturelle dans le sol.

L'agence de l'eau accompagne financièrement ce type d'évolution. Ainsi le plan de financement prévisionnel du projet s'établirait de la manière suivante :

Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
	145 000€	Subvention agence de l'eau	31 500€
		Autofinancement Commune de Viriat	113 500€
TOTAL HT		TOTAL HT	145 000€

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus
- solliciter une participation financière de l'Agence de l'eau au titre des aides à la désimperméabilisation et à la gestion des eaux pluviales
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE